



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 6 décembre 2018, auditoire 415, Amphimax, Dorigny

- Présidence :** M. Guillaume Pirot
- Secrétariat :** M. Olivier Bauer
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
- Doyens :** M. David Hamidovic, Doyen FTSR
M. Dave Lüthi, Lettres
M. Jean-Philippe Leresche, SSP
- Excusé·e·s :** Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. Jean-Daniel Tissot, FBM
M. Frédéric Herman, FGSE

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Hummer, M. Franco Taroni, M. Brian Favre, Mme Sarah Novet, M. Benjamin Posse, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, Mme Valentine Robert, M. Lucas Klotz, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Marc Perrenoud, M. Gabriel Delabays, M. Thierry Mathieu, Mme Séverine Arnold, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Niklaus Schaefer, M. Christian Widmann, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

M. Matthieu Pellet, M. François Rosset, M. Samuel Goy, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Rafael Lalive, M. Alain Schatt, M. Fidel Petros, M. Bogdan Draganski, M. Piergiorgio Tozzi, Mme Angela Ciuffi, M. Dominik Banto, M. Olivier Bützberger

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du PV du 15 novembre 2018



3. Communication de la Direction
4. Communication du Bureau
5. Modification du Règlement interne (articles 40-45)
6. Divers et interpellations
 - Interpellation «Pour un suivi plus efficace de l’immatriculation des doctorant.e.s»

1. Accueil et bienvenue

Le Président ouvre la séance à 16h18.

2. Formalités

- Désignation des scrutateurs
M. Daniel Rod (PAT, Centre) et M. Gabriel Delabays (CE, SSP)
- Adoption de l’ordre du jour
L’ordre du jour est adopté à l’unanimité.
- Adoption du PV du 15 novembre 2018
Le Président lit les corrections apportées par le Vice-recteur Martial Pasquier. Mme Farinaz Fassa Recrosio demande que l’on modifie le compte rendu de son intervention : Le point 3.2 devient : «Elle déplore également que la gestion des carrières, notamment au niveau du PAT, ne soit pas abordée ni liée à la question de l’égalité entre les sexes». Avec ces modifications, le PV est adopté à l’unanimité.

3. Communications de la Direction

La Rectrice rappelle que le Conseil a reçu la «Liste des commissions consultatives de la Direction». Le document est disponible sur le site web du Conseil.

La Rectrice lit une note de la Vice-rectrice Déborah Philippe à propos de la relève (voir annexe). Elle souligne que le processus est en cours, mais qu’il avance lentement.

Le Vice-recteur Benoît Frund répond au postulat «Accès aux bâtiments 24/24h pour les étudiants».

- Il rappelle que les bâtiments sont ouverts de 06h30 à 21h45 en semaine et de 06h30 à 18h00 le samedi. L’Unithèque quant à elle est ouverte de 07h00 à 23h00 tous les jours de la semaine. De plus, un accès aux bâtiments est accordé aux étudiant·es au cas par cas.
- Il mentionne que les locaux sont assez loin d’être saturés. L’occupation de la BCU est de 31% en soirée et de 27% le dimanche et celle de l’Internef est de 21% en soirée et de 76% le dimanche. L’agrandissement de l’Unithèque va élargir l’offre, en créant notamment des zones de discussion.
- Une ouverture plus large des bâtiments entraînerait des dépenses supplémentaires : pour la surveillance des locaux, obligatoire lorsqu’un bâtiment est ouvert à des gens sans contrat avec l’UNIL, pour le nettoyage et pour la gestion informatique des droits d’accès.
- La Direction privilégie des investissements qu’elle juge plus prioritaires et refuse de permettre l’accès aux bâtiments 24/24h pour les étudiant·es.

Le Président donne la parole aux postulant·es.

Ils expriment une inquiétude quant à la période de travaux à l'Unithèque, M. Benoît Frund rappelle que les bâtiments resteront ouverts pendant les travaux. Quand est mentionnée la gêne occasionnée par les travaux, M. Benoît Frund souligne que les travaux occasionneront du bruit, mais qu'il veillera à réduire au maximum les nuisances. Quand il est mentionné que l'EPFL a répondu positivement à une demande identique, M. Benoît Frund accepte de vérifier si ces mesures sont applicables à l'UNIL.

La réponse de la Direction est acceptée par 22 voix pour et 6 abstentions.

4. Communications du Bureau

Par la voie de son Président, le Bureau recommande aux membres du Conseil de s'adresser aux commissions consultatives de la Direction avant de déposer des postulats, des motions, etc. Au souhait que les documents de ces commissions soient rendus accessibles, la Rectrice répond qu'un avocat a été mandaté pour faire l'état de la protection des données à l'UNIL. Il aura notamment pour tâche de clarifier les conditions d'accès aux documents.

5. Modification du Règlement interne (articles 40-45)

Article 40

Au nom de la commission législative, M. Bastien Wanner (CI) présente les différents points à discuter. Après une discussion animée, on propose de déplacer la phrase «Le Bureau organise l'élection» après «Les membres adressent par écrit leur démission à la présidence du Conseil de l'Université». Cette modification est acceptée à l'unanimité. On met ensuite trois formules au vote :

- 1) «La Direction organise l'élection».
- 2) «Le Bureau informe la Direction qui organise l'élection».
- 3) «Le Bureau organise l'élection».

La formule 1) recueille 4 voix, la formule 2) recueille 28 voix et la formule 3) ne recueille aucune voix.

La proposition 2 est donc acceptée à la majorité.

Article 42

Au nom de la commission législative, M. Bastien Wanner (CI) propose de traiter l'article 42 avant l'article 41. Après une vive discussion, l'article 42 est accepté par 15 voix pour, 14 voix contre et 2 abstentions.

Sitôt le résultat connu, la Rectrice indique qu'elle estime la décision illégale et qu'elle va s'informer. Il est recommandé à la Direction de réfléchir sur le statut du MA.

Article 41

Par 25 voix pour, zéro voix contre et 4 abstentions, l'article 41 est modifié de la manière suivante : les chiffres 35 et 36 deviennent respectivement 42 et 43.

Article 43

Après avoir ouvert la discussion, le Président la referme, faute de temps.

6. Divers et interpellations

- Interpellation «Pour un suivi plus efficace de l'immatriculation des doctorant.e.s»

M. Marc Perrenoud (CI) indique qu'il arrive que des doctorant.es commencent leurs recherches avant que leur immatriculation soit finalisée. La Rectrice qui a la volonté d'améliorer le suivi des thèses indique qu'une réponse sera donnée par la Vice-rectrice Déborah Philippe.

M. Bastien Wanner (CI) indique qu'il doit quitter le Conseil de l'Université puisqu'il ne fera plus partie du CI de l'UNIL dès le 1^{er} janvier 2019. Il indique sa satisfaction d'en avoir fait partie.

A 19h01, le Président clôt la séance du Conseil de l'UNIL.

17.12.2018 / Olivier Bauer, secrétaire / sf